



Formation en **C**ommunication **A**nimale

Livret d'**A**ccueil à destination des **P**articipants



Communication Animale
Consultation • Conférences • Formation

Enregistrée auprès de la DIRRECTE Occitanie sous le numéro 7646005946

C'est toujours un réel plaisir pour moi de partager mon expérience de la Communication Animale et je suis heureuse de vous accueillir dans le cadre de votre formation.

Pour votre épanouissement et la qualité du déroulement de votre formation en présentiel, ce Livret d'accueil vous informe de notre dispositif d'intervention en formation, notamment dans le cadre du Cours de Base. Un livret spécifique concernant la formation professionnelle est en cours d'élaboration et sera disponible en ligne à moyen terme.

Il vous permet de connaître toutes les conditions et les informations pratiques ainsi que les conditions de déroulement pédagogique et administratif de votre formation.

Il vous permet de trouver facilement les solutions logistiques et techniques qui ont été mises en place afin que ce moment privilégié se déroule dans les meilleures conditions.

Je mets tout en œuvre pour que la formation corresponde à vos attentes et reste vigilante à votre confort durant cette période.

Très bonne formation à vous

A handwritten signature in blue ink that reads "Charlotte Leteint".

Présentation du Centre de Formation

L'organisme de formation Charlotte Letient, est une entreprise individuelle datant d'avril 2022. En effet, l'augmentation de la demande au sein de l'auto-entreprise (active dès juillet 2017) tant en termes de formations que de consultations a conduit à un élargissement des capacités.

Charlotte Letient exerce comme formatrice au sein de sa propre entreprise depuis 2018, avec un enregistrement auprès de la préfecture du Lot (46) pour l'année 2019, suite à de très nombreuses demandes de professionnels.

Lors des stages en présentiel, Jade Ros peut intervenir en qualité d'assistante de formation, en fonction du nombre de participants ou si encore, des personnes en situation de handicap participent à la formation et ont des besoins spécifiques pour le bon déroulé de leur stage.

Plusieurs modules sont accessibles en E-learning.

L'ouverture en 2023 de la formation professionnelle de Conseiller en communication animale, conduit à un travail en réseau élargi. Plusieurs professionnels de métiers animaliers donneront du contenu pédagogique. Dans ce cadre, le Centre de Formation se fait également appeler le CFC-ComAnimale : Centre de Formation et de Consultations en Communication Animale, indiquant la pluralité d'intervenants et de services proposés par l'entreprise Charlotte Letient, via les différents prestataires sollicités.

Un livret d'accueil spécifique à la formation professionnelle est en cours d'élaboration.

Nos clients sont originaires de France et Belgique principalement. Il est possible que certains viennent depuis la Suisse ou du Luxembourg suivre les formations dans les villes citées ci-après, et plus exceptionnellement d'Islande.

2018

- Clavier (BE)
- Clermont ferrand
- Mons (BE)
- Nantes
- Overijse (BE)
- Quissac (Lot-46)
- Toulouse

2019, 2020, 2021, 2022

- Clavier (BE)
- Clermont ferrand
- Mons (BE)
- Overijse (BE)
- Quissac (Lot-46)
- Toulouse

Les Offres de Formation

Nos formations en Communication Animale s'adressent à un public de particuliers souhaitant développer cet outil pour leur usage personnel et à des professionnels des métiers animaliers pour qui cette approche serait un "plus" dans la pratique de leur métier.

- Le "Cours de Base" en Communication Animale est notre programme le plus représenté, mais des programmes de formation peuvent être réalisés "sur mesure" afin de satisfaire aux exigences spécifiques d'un corps de métier.
- Les modules 1 et 2 du Cours de Base sont disponibles en E-learning également.
- Une journée d'initiation à la Communication Animale est disponible ponctuellement.
- Un module complémentaire, " Communiquer avec son propre animal " , est enseigné aux personnes ayant déjà participé au module 1 du Cours de Base.
- Pour les professionnels du milieu animalier : La Communication Animale peut s'enseigner de différentes manières, et il nous semble important avant tout de proposer aux professionnels qui soignent les animaux une formule "ready to use" adaptée à leur contexte de travail. Une formation sur site peut être aussi l'occasion de traiter quelques cas particuliers et d'inviter le soigneur à se repositionner si besoin par rapport aux animaux qui sont sous sa responsabilité. Le programme peut donc être retravaillé sur base des besoins exprimés par les employés ou les gérants d'une structure.
Notre organisme de formation a déjà proposé des formations sur mesure et "in situ" pour un parc zoologique et pour la Chambre d'Agriculture du Lot.
- La formation professionnelle de Conseiller en Communication animale, pré-inscriptions ouvertes sur le site internet pour la session 2023-2024.

Notre objectif est d'offrir un maximum d'autonomie à nos stagiaires, en leur proposant un apprentissage pratique, applicable dans le quotidien.

Le programme spécifique de la formation à laquelle vous êtes inscrit vous sera remis lors de votre formation.

Les programmes complets du "Cours de Base", du module "Communiquer avec son Propre Animal" et de la "Formation professionnelle" en Communication Animale sont disponibles sur le site internet www.cfc-comanimale.com .

Méthodes Pédagogiques

Les formations proposées s'inspirent d'un modèle éducatif socio-constructiviste où l'apprenant est considéré dans toutes ses dimensions et où l'erreur sert de tremplin à une communication verticale (avec le formateur) et horizontale (avec les autres participants) pour faire émerger de nouveaux signifiants, de nouvelles compréhensions.

Les apprenants sont au cœur de la formation, c'est sur leur participation et leur expérience que le formateur s'appuie pour venir compléter ou corriger les connaissances et les pratiques.

Moyens Pédagogiques

Concernant les modules du Cours de base, en présentiel ou E-learning, et le module complémentaire, les formations se déroulent sur base de pratiques de la relaxation, et d'explications théoriques apportées par la formatrice au moyen d'un power-point ou tableau blanc, selon le programme de formation.

Les informations théoriques sont sourcées. Le propos est étayé de nombreux cas cliniques issus de l'expérience de Charlotte Letient.

Pour les cours en présentiel, des exercices ludiques (dessins, tests, jeux extérieurs sur la sensorialité) sont proposés pour ouvrir de nouveaux espaces de compréhension par l'expérimentation. Les participants sont invités à travailler en binômes, en sous-groupes, afin de favoriser de dynamique de groupe soudé, que chacun puisse se rencontrer dans une atmosphère bienveillante.

Les participants aux formations reçoivent un manuel contenant l'essentiel des apports théoriques, des supports d'exercices et des espaces pour une prise de notes personnelle.

Des supports MP3 et PDF sont mis à disposition des stagiaires à l'issue de la formation (envoyés par e-mail).

Concernant la formation professionnelle, se référer au programme détaillé sur le site www.cfc-comanimale.com.

Un livret d'accueil spécifique à cette formation est en cours d'élaboration et sera disponible à moyen terme.

Modalités d'Accueil et d'Accompagnement

1 - Lieux de formation

1.1 Formation "hors les murs"

Les 3 modules de formation du Cours de Base et le module complémentaire "Communiquer avec son propre animal" se déroulent en présentiel, dans des sites d'accueil sélectionnés par l'organisme de formation selon les critères cités au point 1.2.

Les modules 1 et 2 sont également disponibles en E-learning.

Le CFC ComAnimale loue les infrastructures mises à sa disposition, et s'engage auprès du lieu d'accueil grâce à un contrat de location.

Le CFC ComAnimale s'engage à respecter le règlement intérieur du site qui héberge la formation, et à informer ses stagiaires du-dit règlement.

1.2 Caractéristiques des sites sélectionnés

Les sites sélectionnés pour accueillir un Cours de Base en Communication Animale disposent d'une salle de séminaire pouvant réunir minimum 15 personnes.

Cette salle dispose en outre de sanitaires, d'un espace cuisine ou restauration adapté à l'accueil de public, des chaises et tables en suffisance pour le groupe et du confort nécessaire aux activités proposées.

Le site d'accueil de la formation héberge des animaux domestiques (de compagnie ou de rentes), dans des infrastructures respectueuses du bien-être animal et qui permettent d'approcher les animaux en garantissant la sécurité des stagiaires.

Dans le cas où le site qui accueille la formation n'héberge pas d'animaux, les stagiaires peuvent se déplacer sur un second site, où vivent les animaux, pour autant que la distance entre les deux sites n'excède pas 1km et que ce second site dispose des infrastructures nécessaires.

Le site d'accueil dispose des assurances nécessaires à l'accueil de groupes, et veille à équiper la salle de séminaire des dispositifs de sécurité aux normes (sorties de secours, détecteur de fumée, trousse de secours, etc..).

Les animaux de compagnie des stagiaires ne sont pas acceptés sur le site de formation, afin d'éviter toute nuisance et d'éventuels conflits entre les animaux du site et les animaux des visiteurs.

Le site d'accueil dispose d'un parking ou à défaut d'une localisation qui rend possible le parking à proximité.

1.3 Hébergement

L'hébergement n'est pas inclus dans l'offre de formation, le stagiaire est seul responsable de son logement dans le cas où la distance pour se rendre à la formation ne lui permet pas de rentrer à son domicile chaque soir.

Certains sites qui accueillent cette formation proposent une offre d'hébergement – gîtes ou chambres d'hôte. Dans ce cas, le stagiaire est informé de cette possibilité dès son inscription et règle les formalités pour réserver son logement directement auprès de notre hôte.

1.4 Mise à disposition des informations

Les stagiaires sont informés, avant leur inscription à la formation, de l'adresse du lieu d'accueil, le cas échéant des conditions d'hébergement (facultatif) et prennent connaissance des caractéristiques du lieu d'accueil en étant redirigé vers le site internet de l'organisme qui héberge la formation.

Des indications géographiques supplémentaires peuvent être apportées aux stagiaires si nécessaire, afin qu'ils trouvent facilement le site.

Dès le début de la formation, les stagiaires sont informés du règlement intérieur du site qui accueille la formation.

2- Encadrement des stagiaires

2.1 Rôle de la formatrice

Durant le stage en présentiel, la formatrice accompagne le groupe en permanence, de 9h00 à 18h00, pendant toute la durée de la formation. Elle veille à l'apport pédagogique et respecte le programme de formation annoncé aux stagiaires.

La formatrice informe les stagiaires du règlement intérieur du lieu d'accueil, rappelle les règles de sécurité dans le contact avec les animaux et rappelle le cas échéant les consignes spécifiques à la demande des hôtes.

Elle est présente aussi lors des échanges avec les animaux, bien qu'elle n'ait pas le rôle d'encadrer les animaux lors des contacts avec les stagiaires.

Charlotte Letient peut être assistée par Jade Ros, lors des formations du Cours de Base, notamment lorsqu'une personne en situation de handicap peut nécessiter d'un accompagnement spécifique au bon déroulé de sa formation.

2.2 Rôle du gestionnaire du site d'accueil

Le responsable du site d'accueil ou l'hôte ou son représentant est présent dès le début de la formation pour se présenter, présenter le lieux d'accueil et les activités en lien avec les animaux qui y sont développées.

Dans le cas où la salle de séminaire ne se trouve pas sur le même site que l'activité en lien avec les animaux, c'est le responsable ou le propriétaire des animaux, ou son représentant, qui se présente au groupe des stagiaires en début de formation.

En outre, le responsable des animaux accompagne systématiquement le groupe lors des échanges avec les animaux et lors des exercices en présence de ceux-ci.

Il a pour rôle de rappeler les notions comportementales de base qui permettent d'assurer la sécurité des stagiaires dans le contact avec les animaux et de veiller au bien être des animaux lors des exercices, notamment en écartant systématiquement tout animal visiblement stressé par la présence du groupe.

Le gestionnaire du site ou son représentant répond à toutes les questions des stagiaires relatives aux activités qui y sont développées, au parcours des animaux qui y sont hébergés et aux spécificités des espèces représentées.

2.3 Accompagnement post-formation (formation continue)

Le Cours de Base en Communication Animale ne dispose pas d'une évaluation, mais d'un suivi "à la carte", dans le but de suivre l'évolution des stagiaires dans leur pratique après la formation.

Des sessions de pratique en ligne sont proposées 10 fois/an, sous la forme d'un webinaire collectif, sans supplément financier, et encadré par Charlotte Letient ou Jade ROS via la plateforme ZOOM. Les stagiaires sont informés par mail des dates de sessions pratiques et reçoivent par ce biais toutes les informations pour s'y connecter. Dans le cas où le stagiaire n'est pas disponible pour suivre la session pratique, il peut la consulter en replay.

Tout stagiaire qui en ressent le besoin après sa formation peut adresser ses questions et témoigner de ses difficultés, ou demander un conseil à l'équipe du CFC-Comanimale.

2.4 Une formation accessible à tous

La formation se veut accessible pour le plus grand nombre. Ainsi, les personnes en situation de handicap sont invitées à solliciter l'organisme de formation afin de garantir, le cas échéant, les aménagements nécessaires au bon déroulé de leur stage.

Charte Qualité

Nos engagements

- Agir dans le respect de la personne humaine et animale
- Accompagner l'humain dans son rôle de responsable du bien être d'animaux
- Conseiller les professionnels de métiers animaliers en termes de bien-être animal
- Participer à l'amélioration du bien-être des animaux domestiques
- Donner une parole aux animaux sauvages et domestiques
- Instaurer un climat d'accueil, d'écoute et de convivialité pour le client
- Adapter l'offre de formation selon un processus d'Amélioration Continue de la Qualité
- Accompagner les apprentis communicants animaliers dans leurs progrès après la formation

Retrouvez les actions menées pour honorer nos engagements en consultant la Charte Qualité complète disponible sur le site www.cfc-comanimale.com

Règlement d'Ordre Interieur

Préambule

Le présent Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I) a pour objet de définir les règles de bon fonctionnement au sein des formations en Communication Animale dispensées par Charlotte Letient et ses formateurs.

Acceptation du règlement

Tout participant accepte, par son inscription à une formation en Communication Animale auprès du CFC-Comanimale, les clauses du présent Règlement.

Article 1 : Inscription

Tout personne souhaitant poursuivre une formation en Communication Animale auprès du CFC-ComAnimale est tenue d'effectuer sa réservation en ligne, via le site internet www.cfc-comanimale.com, en fournissant toutes les informations demandées et nécessaires à son inscription. A défaut, un participant peut faire une demande d'inscription par mail à l'adresse info@cfc-comanimale.com.

La participation à la formation est confirmée à la réception du paiement de la totalité ou d'un premier versement en cas de paiement échelonné de la formation.

Les inscriptions seront enregistrées en tenant compte des dates de versement.

Le nombre de participants par groupe est limité à 15.

Dans le cas de demande d'un paiement échelonné de la formation, son montant reste celui indiqué initialement et ne dépend pas de l'assiduité de l'apprenant.

Dans tous les cas, les jours de cours non-suivis ne seront pas remboursés.

Article 2 : Annulation

En cas d'annulation de la part du CFC-ComAnimale, la totalité des sommes versées sont remboursées aux inscrits d'une formation.

En cas d'annulation de la part d'un inscrit plus de 30 jours après la date de son inscription (délai de rétractation), le montant déjà réglé pourra être transféré à titre d'acompte ou de paiement sur un autre évènement, survenant ultérieurement.

Le désistement en cours de formation ne donne droit à aucun remboursement.

En cas d'arrêt de la formation, ou d'annulation pour des raisons importantes (hospitalisation-départ définitif à l'étranger) cette clause pourra être revue par le CFC-ComAnimale.

Article 3 : Report de formation

Si, pour un cas de force majeure (crise sanitaire, indisponibilité accidentelle des locaux,..), la formation devait être reportée à d'autres dates, les inscrits en seront informés dans les plus brefs délais.

Un report ne donne lieu à aucune annulation, et les stagiaires peuvent choisir de poursuivre leur formation dans un autre lieu si les nouvelles dates proposées ne leur convenaient pas.

Article 4 : Lieux de formation

Les modules de formation sont proposés dans diverses régions de France et en Belgique, l'adresse du site de formation est renseignée sur les fiches de renseignements disponibles en ligne sur le site www.cfc-comanimale.com, pour chaque formation, de sorte que chaque participant en a connaissance avant son inscription.

Les stagiaires s'organisent pour se rendre sur les lieux de formation par leurs propres moyens. L'organisme de formation décline toute responsabilité dans leur déplacement.

Un descriptif des modalités d'accueil et d'accompagnement est mis à disposition des stagiaires sur simple demande.

Article 5 : Repas et hébergement

Pour les Modules 1, 2 et 3 de Communication Animale, ainsi que le module complémentaire "Communiquer avec son propre animal", l'hébergement n'est pas inclus dans l'offre de formation, le stagiaire est seul responsable de son logement dans le cas où la distance pour se rendre à la formation ne lui permet pas de rentrer à son domicile chaque soir.

Certains sites qui accueillent cette formation proposent une offre d'hébergement (gîtes ou chambres d'hôte). Dans ce cas, le stagiaire est informé de cette possibilité dès son inscription et règle les formalités pour réserver son logement directement auprès de notre hôte. Pour les modules de Communication Animale : les repas sont libres et sont de préférence pris ensemble pour la bonne cohésion du groupe. Néanmoins, au regard des restrictions sanitaires, chacun est sollicité pour amener son propre repas.

Article 6 : Animaux

Les animaux de compagnie des stagiaires ne sont pas acceptés sur le site de formation, afin d'éviter toute nuisance et d'éventuels conflits entre les animaux du site et les animaux des visiteurs.

Le responsable des animaux du site de formation accompagne systématiquement le groupe lors des échanges avec les animaux et lors des exercices en présence de ceux-ci.

Il a pour rôle de rappeler les notions comportementales de base qui permettent d'assurer la sécurité des stagiaires dans le contact avec les animaux et de veiller au bien-être des animaux lors des exercices, notamment en écartant systématiquement tout animal visiblement stressé par la présence du groupe.

Tout participant aux formations s'engage à respecter les indications qui lui seront communiquées par le responsable des animaux, au sujet du comportement à adopter avec ceux-ci.

Le stagiaire s'engage à faire preuve de respect et de savoir vivre vis-à-vis des animaux avec lesquels il sera mis en contact et vis-à-vis de leur gardien.

Article 7: Les supports pédagogiques

Les supports de cours sont la propriété de Charlotte Letient et ne peuvent en aucun cas être diffusés ou reproduits à des fins commerciales ou non. Ils ne peuvent être utilisés qu'à titre personnel dans le cadre de la formation. Toute utilisation fera l'objet d'une demande préalable écrite motivée, et est soumise à l'accord écrit de Charlotte Letient.

Article 8: Diplôme

Ce cycle ne correspond pas à une formation professionnelle, il n'est donc pas sanctionné par un diplôme. Un cours de perfectionnement est à l'étude, dans le but de permettre une pratique professionnelle validée et sera proposé dans un moyen terme.

Article 9 : Accompagnement post-formation (formation continue)

Le Cours de Base en Communication Animale, que ce soit en E-learning ou présentiel, ne dispose pas d'une évaluation, mais d'un suivi "à la carte", dans le but de suivre l'évolution des stagiaires dans leur pratique après la formation.

Des sessions des pratique en ligne sont proposées à raison de 10 fois par an, sous la forme d'une réunion sur la plateforme ZOOM, sans supplément financier, et encadrées par la formatrice.

Les stagiaires sont informés par formulaire GoogleForm des dates de sessions pratiques et reçoivent par mail toutes les informations pour se connecter et préparer l'exercice.

Des sessions de remise à niveau, payantes, sont également proposées pour permettre à ceux qui en ont besoin de se remettre en selle avec des exercices plus poussés.

Tout stagiaire qui en ressent le besoin après sa formation peut adresser ses questions et témoigner de ses difficultés, ou demander un conseil à son formateur par mail.

Un groupe fermé Facebook est mis en place de manière à ce que les stagiaires ayant déjà effectué un stage puissent continuer de s'exercer entre eux sous supervision du formateur.

Article 10 : Ethique

Les stagiaires sont tenus de respecter la confidentialité, le non-jugement et la non-interprétation des partages de vécus exprimés dans le groupe. L'engagement dans la formation suppose l'adhésion à l'éthique de Charlotte Letient : responsabilité, autonomie, sincérité.

Article 11 : Vol ou endommagement des biens personnels des stagiaires

L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 12 – Hygiène : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur dans les lieux de formation et de pause et de détente. Toutefois, conformément à l'article R. 922-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur en application de la section VI du chapitre II du titre II du livre Ier du présent code, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 13 – Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au formateur présent.

Article 14– Information

Le présent règlement intérieur contenu dans le Livret d'accueil Stagiaire est remis à chaque stagiaire avec sa convocation.

Un exemplaire du présent règlement est disponible en version imprimée dans le local où a lieu la formation. Il est également présent sur le site www.cfc-comanimale.com



Communication Animale
Consultation • Conférences • Formation